

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 1<sup>ER</sup> MARS 2021

18 H 00

LE CHEYLARD



# SOMMAIRE

1. Travaux
    - A. Création de locaux d'animation pour l'Ecole du vent : Lot 3 - Avenant n° 4
    - B. Signature d'une convention de groupement de commande avec le SDE 07
  2. Economie
    - A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides
- 

**Date de la convocation : 23 février 2021**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Patrick MEYER.

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Patrick MEYER

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Jean-Michel LE CROLLER, Directeur des Ressources Humaines
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Jérôme REBOULET, Directeur adjoint des Services Techniques
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

## **1. Travaux**

### **A. Création de locaux d'animation pour l'Ecole du vent : Lot 3 - Avenant n° 4**

Il est rappelé le marché de travaux de réhabilitation de l'auberge et création de locaux d'animation à St Clément, réalisé en groupement de commande avec la Commune de St Clément pour la partie auberge.

Le lot n° 3, Menuiseries extérieures, attribué à l'entreprise SARL Menuiserie Charpente SALLES, doit faire l'objet d'un avenant en plus-value pour fourniture et pose de cylindres.

Par conséquent, pour la partie locaux d'animation de l'Ecole du vent, ces travaux correspondent à une plus-value de 307,00 € HT.

Par le présent avenant, le montant initial du lot 3 du marché de création de locaux d'animation est porté à la somme de : 20 008,00 € HT.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 4 pour le lot n° 3 du marché de travaux de création de locaux d'animation pour l'Ecole du vent à St Clément, attribué à l'entreprise SARL Menuiserie Charpente SALLES ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 4 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### **B. Signature d'une convention de groupement de commande avec le SDE 07**

La loi Energie Climat, adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des tarifs bleu de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Les autres consommateurs, dont les collectivités et établissements publics, ou toute personne morale de droit public, devront donc anticiper la fin des tarifs bleu précités en souscrivant à une offre de marché avant l'échéance du 31 décembre 2020.

Les consommateurs concernés qui n'auront pas souscrit d'offre de marché avant fin 2020, basculeront automatiquement dans une offre de marché auprès de leur fournisseur historique actuel, à savoir EDF.

Pour les consommateurs soumis au Code de la commande publique, il s'agira donc de mettre en concurrence les fournisseurs avant de signer un marché avec le fournisseur de leur choix.

Dans ce contexte, le SDE 07 propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. À même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

La Communauté de communes Val'Eyrieux est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements.

Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour permettre à l'ensemble des collectivités de l'Ardèche de répondre à cette extinction des tarifs réglementés de vente d'électricité.

La CAO du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Communauté de communes Val'Eyrieux au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés ; accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ; autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la Communauté de communes, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison ; autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de communes Val'Eyrieux et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.**

## **2. Economie**

### **A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides**

Le Conseil communautaire a adopté, par délibération du 25 septembre 2017, un règlement pour l'attribution d'aides à destination des entreprises de l'économie de proximité, suite à la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place par Val'Eyrieux d'aides directes aux entreprises locales.

Il est proposé au Bureau d'approuver les dossiers joints en Annexe 1 et d'autoriser le Président à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Il est précisé que plusieurs des dossiers présentés bénéficient également d'une aide de la Région, à hauteur de 20 %.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard



## Annexe 1

### AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Dénomination de l'entreprise	Chef d'entreprise	Adresse du siège	Adresse du projet	projet	montant € HT du projet	Dépense éligible € HT	Subvention Val'Eyrieux proposée €	Taux d'aide proposé
VL Auto (garage)	Benoît LAFFONT Jean-Marc VOLLE	340 rue du Pont 07310 SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	340 rue du Pont 07310 SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	Matériel professionnel spécifique	3 193,40 €	3 193,40 €	319,34 €	10%
Boulangerie Barde	Jean-Philippe BARDE	716 Rue du Docteur Tourasse 07320 SAINT-AGREVE	716 Rue du Docteur Tourasse 07320 SAINT-AGREVE	Aménagements du point de vente	76 695,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%
SARL CHAMP-ROUX (menuiserie-charpente)	Mickaël ROUX	5 rue des Baux 07310 SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	5 rue des Baux 07310 SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	Matériel professionnel spécifique	8 131,91 €	8 131,91 €	813,19 €	10%
RIOU Chocolatier	Dominique RIOU	15 Route de Saint Martin 07310 ARCENS	15 Route de Saint Martin 07310 ARCENS	Matériel professionnel spécifique	45 381,40 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%
Boutières Loisirs (Commerce et réparation de motocycles)	Nicolas GARNIER	500 route d'eyrium 07160 LE CHEYLARD	500 route d'eyrium 07160 LE CHEYLARD	Aménagements du point de vente	22 768,96 €	22 768,96 €	2 276,90 €	10%
ALS évasion (commerce vente de vêtements, chaussures et accessoires sportswear)	Isabelle GARNIER	500 Route D'Eyrium 07160 LE CHEYLARD	500 Route D'Eyrium 07160 LE CHEYLARD	Aménagements du point de vente	35 559,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%